MAIRIE DE ROUTOT

Séance du 13 octobre 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :
M. Gilles GREAUME, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Frédéric BARON, Mme Catherine MUTA, M. Eric DEZELLUS, M. Christophe MENAGER, M. David BERANGER, Mme Isabelle JOUREL, Mme Nathalie BEUGIN, Mme Isabelle BREHIER, M. Mathieu DELAMARE, Mme Mélanie LE LOSTEC, Mme Martine SAUVAGE, M. Florent AUDET, M. Léo MECHIN, Mme Pauline DA COSTA RODRIGUES.

Etaient absents excusés : M. Marc DALIGAUX

Pouvoirs :

Quorum : 10

L'ordre du jour est le suivant :

Délibérations :

- Préavis : 3 rue du Dr Collignon – appartement RDC
- Prix location salle des fêtes : organismes et associations extérieurs
- Règlement cimetière
- Convention de mise à disposition : personnel CCPAVR/Commune de Routot

Informations :

- SILOGE
- Le Prémare : étude de faisabilité SKE
- Réunion AXA

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Secrétaire de séance : Isabelle BREHIER.
Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2026 est arrêté.

Préavis : 3 rue du Dr Collignon – appartement RDC

M. le Maire de Routot rappelle que l'appartement du RDC au 3 rue du Docteur Collignon, propriété de la commune de Routot, a été loué du 24 janvier 2025 au 08 octobre 2026.
A ce jour, le bien est vide. L'appartement nécessitant des travaux, M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'annuler le préavis de 3 mois initialement prévu au bail.
Pour rappel, le loyer demandé pour cet appartement est de 377,96 € + 20 € de charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'annulation du préavis de 3 mois prévu initialement au bail du logement sis 3 rue du Docteur Collignon, rez-de-chaussée.

Prix location salle des fêtes : organismes et associations extérieurs

M. le Maire de Routot rappelle que plusieurs organismes extérieurs ont demandé le prêt de la salle des fêtes de Routot pour l'organisation de manifestations ou réunions.
A ce jour, voici les tarifs appliqués :

	Commune Agents communaux Pompiers	**Hors-commune**
Tarifs ½ journée en semaine (hors soirée)		
Petite salle	**60,00 €**	
Chauffage	*50,00 €*	
Total	*110,00 €*	
Grande salle	**90,00 €**	
Chauffage	*60,00 €*	
Total	*150,00 €*	
Deux salles	**150,00 €**	**200,00 €**
Chauffage	*110,00 €*	*150,00 €*
Total	*260,00 €*	*350,00 €*
Cuisine	**30,00 €**	**50,00 €**
Tarifs week-end* (* location week-end sans possibilité de louer uniquement le samedi ou le dimanche)		
Petite salle	**130,00 €**	
Chauffage	*90,00 €*	
Total	*220,00 €*	
Grande salle	**170,00 €**	
Chauffage	*130,00 €*	
Total	*300,00 €*	
Deux salles	**300,00 €**	
Chauffage	*180,00 €*	
Total	*480,00 €*	
Grande salle + cuisine	**260,00 €**	

Chauffage	*130,00 €*	
Total	*390,00 €*	
Ensemble avec cuisine	**360,00 €**	**600,00 €**
Chauffage	*180,00 €*	*250,00 €*
Total	*540,00 €*	*850,00 €*

Vu la demande transmise par les Majorettes d'Arelaune-en-Seine pour l'utilisation de la salle des fêtes de Routot le 13/02/2027 ;
Vu leur participation à la fête communale de la Saint Jean organisée à Routot ;
Vu la demande transmise par le Crédit Agricole Normandie Seine pour l'utilisation de la salle des fêtes de Routot le 17/03/2027 ;
Vu leur participation au marché fleuri de Routot ;
Considérant que le conseil municipal souhaite délibérer au cas par cas les demandes hors tableau tarifaire ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer les tarifs suivants pour :

-**Le Crédit Agricole Normandie Seine : 250 € pour le 17/03/2027 ;**
-**Les Majorettes d'Arelaune-en-Seine : 250 € pour le 13/02/2027.**

Règlement cimetière

M. le Maire de Routot informe le conseil municipal que des concessions classiques peuvent être vendues aux administrés qui souhaiteraient faire installer, à leur charge, un cavurne en-dehors des emplacements prévus à cet effet par la commune.
De ce fait, il convient de modifier le règlement du cimetière comme suit :

Article 3.1.8 – Inhumation d'urnes

Le concessionnaire (ou ses ayants droit) peut y faire placer des urnes cinéraires autant que le caveau ou le cavurne le permet. Ce droit existe également pour les concessions en pleine terre. En revanche, une urne ne peut être déposée dans un cercueil lors de la mise en bière. En aucun cas des cendres ne pourront être dispersées sur une concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la modification du règlement intérieur du cimetière telle que présentée ci-dessus (règlement complet en annexe à la délibération).

Convention de mise à disposition : personnel CCPAVR/commune de Routot

M. le Maire de Routot indique qu'une convention de mise à disposition de personnel doit être signée entre la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle et la commune de Routot.
Cette convention a pour but la mise à disposition (à 49% pour la commune de Routot) des deux agents : directrice du centre de loisirs de Routot et adjointe de direction du centre de loisirs de Routot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers, dont les conventions de mise à disposition de personnel (conventions en annexe de la délibération).

INFORMATIONS

- **SILOGE :**

- 20 logements individuels en RDC avec jardin privatif : 14 T2 + 6 T3.
- 22 places de stationnement
- Connexion piétonne prévue de la résidence vers le square du Prémare
- Gestion des eaux pluviales : noues sur les espaces verts pour éviter au maximum le rejet dans le bassin, stationnements drainants
- Contact à prendre avec PRECOVAL pour gestion des déchets au sein de la résidence
- Coordonnées des concessionnaires (eau, électricité, assainissement, etc.) transmises à l'architecte
- En attente : d'une délibération pour mutualisation SILOGE/ROUTOT, du dépôt du permis de construire (décembre)

- Le Prémare : étude de faisabilité SKE, achat par l'EPFN.

- Périscolaire : la CCPAVR (Com Com de Pont-Audemer Val de Risle) a finalisé la CTG (Convention Territoriale Globale), l'agrément a été validé au 1er septembre 2026, puis la commune a dû produire son projet éducatif. La CAF peut désormais conventionner.

- Réunion AXA : environ 40 personnes se sont rendues à la réunion en mairie. AXA proposait -20% sur les contrats.

- Une réunion avec Mme Piquion (inspectrice divisionnaire des Finances Publiques et conseillère aux décideurs locaux) a eu lieu en mairie pour faire un bilan du début de mandat.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Florence De Menech a rencontré Mme Lefebvre, inspectrice de l'éducation nationale nouvellement nommée. M. le Maire et Mme De Menech lui ont présenté la commune et les locaux scolaires. Elle a demandé les prévisions sur 5 ans.

Mme Corinne Dumont-Ouine indique que le conseil d'administration de la MFR s'est réuni. L'effectif de la MFR à la rentrée 2026 s'élève à 204 élèves.

Elle remercie le comité pour la soirée bretonne et remercie M. le Maire pour l'organisation de la venue du groupe de musique.

Elle précise que la marche rose ayant eu le dimanche 11 octobre, en partenariat avec Rougemontier, s'est très bien passée. 180 marcheurs étaient présents.

M. Frédéric Baron précise que des travaux d'enrobé vont avoir lieu rue du Roumois à partir du 19 octobre 2026, du carrefour du Café du Stade jusqu'au carrefour avec la rue de Brotonne. Les travaux rue du Stade auront lieu le 18 novembre 2026.

Il informe de travaux à la gendarmerie.

Il indique que la démolition de la maison sise 56 avenue du Général de Gaulle débutera le lundi 19 octobre 2026.

Une pose de cloisons sera effectuée dans les toilettes de l'école dès le lundi 19 octobre 2026.

Il indique également que la PAC de la cantine a été remise en service.

M. Mathieu Delamare remercie la personne qui a aménagé des étagères dans la cabine téléphonique.

Il informe que le week-end (marché Végét'Halle + marche rose) a été une réussi.

Il précise que le permis de bonne conduite de la cantine est en fonctionnement et cela est plutôt positif sur les comportements.

M. Florent Audet précise que la soirée bretonne était très réussie.

M. Eric Dezellus rappelle que le cross du collège a eu lieu ce jour (13/10/2026). Il alerte sur l'état général du bâtiment du gymnase. Les gouttières sont déconnectées, le bardage est abîmé. La Com Com Roumois Seine doit effectuer l'entretien. Un échange doit avoir lieu entre la CC Roumois Seine et la commune de Routot.

Mme Martine Sauvage a participé au conseil d'administration du collège : les collégiens de la mini-entreprise souhaiteraient être mis en relation avec des personnes en lien avec la filière lin. M. Yann Lollier va transmettre des contacts.

Mme Catherine Muta précise que le marché Végét'Halle a été une belle journée. Elle indique que M. Thomas Baillet a fait une belle conférence à la Médiathèque l'après-midi du 10/10/2026, regroupant une vingtaine de participants.

Mme Isabelle Bréhier rappelle que la soirée bretonne du 10 octobre était une belle animation. Elle remercie la commune pour la mutualisation des moyens matériels et humains.

Mme Florence De Menech remercie l'ensemble de la commission Foires commerciales pour l'organisation du marché Végét'Halle.

Elle précise qu'une commission restauration scolaire aura lieu le jeudi 15/10/2026 à 17h pour faire le point sur le contrat avec Convivio.

Elle informe que le repas de fin d'année se déroulera le mercredi 16 décembre 2026 à la salle des fêtes.

M. Yann Lollier informe que la remise des prix du fleurissement aura lieu le samedi 31 octobre à 11h. Il précise également que la commune garde sa 2ème fleur.

Il indique que la réunion pour l'organisation du prochain Téléthon, qui se déroulera les vendredi 4 et samedi 5 décembre 2026, aura lieu le 22 octobre 2026 à 20h30 à la mairie de Routot.

M. le Maire remercie Michel Douyère qui a offert le chêne-liège planté à la cantine.

La séance est levée à xxhxx.

Les signatures

Gilles GREAUME

Florence DE MENECH	Yann LOLLIER	Corinne DUMONT-OUINE
Frédéric BARON	Catherine MUTA	
Eric DEZELLUS	Christophe MENAGER	David BERANGER
Isabelle JOUREL	Nathalie BEUGIN	Isabelle BREHIER
Mathieu DELAMARE	Mélanie LE LOSTEC	Martine SAUVAGE
Florent AUDET	Léo MECHIN	Pauline DA COSTA RODRIGUES